

# Ciel, un homme !

Autor(en): **Chaponnière, Corinne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 5

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279059>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

seurs, elle intentera un procès à ceux qui ont provoqué et encouragé ce viol collectif.

A noter que ce film montre l'impossibilité de lutter contre la violence collective qui, une fois déchaînée, rend le viol inéluctable. Il a de plus le mérite de montrer une victime qui n'est pas une naïve souillée, mais une fille comme on en voit par milliers, un peu perdue, libre, mais au fond fidèle à son type qui, lui, la trompe. Une héroïne de notre époque ! A remarquer cependant que les préjugés sont solides et que la victime devait être agressée par au moins trois hommes pour pouvoir être réhabilitée...

Le Collectif Viol-Secours de Genève, le seul en Suisse romande, qui vient de présenter son rapport d'activités 1988, juge le film intéressant. Ses conclusions rejoignent celles de deux membres de Viol-Secours, Véronique Ducret et Carmen Grela, qui viennent de réaliser un travail de diplôme de l'IES sur « Les mythes autour du viol dans les tribunaux, à travers la presse ».

Il s'agit d'une étude basée sur l'examen de la chronique judiciaire de quatre quotidiens genevois. Résultats, dans les procès pour viol, ce n'est pas le crime qui est jugé mais la victime, qui doit prouver ce qu'elle a subi, ou bien le violeur et son propre passé. Les auteurs de l'étude ont relevé plusieurs tendances.

— Si la femme est jeune, libre, a des amants, les violeurs seront acquittés.

— Si elle est libre, mais très jeune et vierge, l'homme sera condamné.

— Il en va de même si la femme est mariée et irréprochable.

Côté activités, le collectif n'a pas chômé. Outre les mille appels reçus par la permanence — 33 63 63 — il a créé une permanence contre le harcèlement sexuel : une fois par semaine, le jeudi de 18 à 21 h au Centre Femmes, bd Saint-Georges 5. Il a également distribué deux autocollants tous azimuts, mis des prospectus dans les boîtes aux lettres de la ville, bref, essayé par tous les moyens de se faire connaître... Et réussi puisque les appels téléphoniques et les nouvelles adhésions à l'association sont en augmentation.

« En 89, nous voulons aller encore plus vers le public par l'aide directe ou les dénonciations, annonce Véronique. Nous voulons travailler étroitement avec les syndicats, adhérer aux campagnes internationales et surtout faire de la prévention, sensibiliser dans les écoles, informer. » Il s'agit surtout de discuter, de proposer par exemple des cours d'autodéfense comme ils se font au Canada.

Toujours dans l'objectif d'informer, les responsables pensent mettre sur pied une exposition itinérante destinée aux écoles et aux centres de loisir.

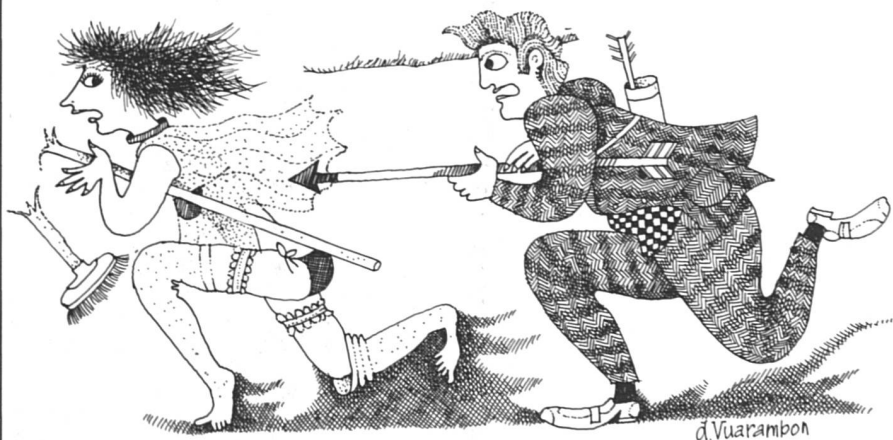
**Brigitte Mantilleri**

*Le procès en appel dans l'affaire de harcèlement sexuel Gay-frères aura lieu le 23 mai à 18 h 30 au Palais de Justice de Genève, 1ère Cour, salle 2.*

## Ciel, un homme !

*S'il y en avait un qui pouvait se risquer à écrire sur le viol, c'est bien lui. Dans l'utile introduction qui ouvre « Le Viol au Masculin », Daniel Welzer-Lang se présente : soixante-huitard actif, il participa aux premiers groupes d'hommes qui se créèrent parallèlement aux groupes de femmes, fut membre de l'ARDECOM (Association pour la recherche et le développement de la contraception masculine), consacra son travail de diplôme universitaire à l'expérimentation de la pilule pour hommes, entreprit de poursuivre ses recherches sur les nouveaux comportements sexuels masculins... jusqu'au jour de juillet 85 où une de ses meilleures amies lui téléphone : elle vient de se faire violer, ce soir-là, en rentrant chez elle.*

*« Pas elle, ai-je pensé. Il y avait donc les femmes « violables » et les autres ? Cette amie pratiquait des sports d'auto-défense. Pourquoi ne s'était-elle pas défendue ? »*



*Autant de questions qui ne quitteront plus Daniel Welzer-Lang. Au sein du groupe d'hommes dont il fait partie commence aussitôt une réflexion sur le viol, qui décidera Daniel à mener une recherche sur le « modèle du viol », en tant que structure de l'érotique masculine, tant dans la socialisation des garçons que dans l'expérience objective des hommes. L'hypothèse de sa recherche se formule en peu de mots, mais bat en brèche tous les énoncés de sens commun qui constituent le mythe du viol. Pour Daniel Welzer-Lang, « le viol est d'abord une situation de domination entre deux personnes, quel que soit leur sexe social (leur genre). Les violeurs, loin d'être des monstres ou des fous mus par une pulsion sexuelle irrépressible, sont des hommes normaux ayant parfaitement intégré les modèles érotiques. »*

*Hypothèse dont la « preuve » ne peut se faire qu'à contrario, ainsi qu'en témoigne toute l'étude de Daniel Welzer-Lang : le discours sur le viol est encombré de tels présupposés que le sociologue se voit contraint d'organiser son enquête comme une longue réfutation. Celle de la pulsion sexuelle irrépressible (chap. 3), celle des violeurs fous, monstrueux, ou en manque sexuel (chap. 4), celle de la victime provocante, masochiste ou consentante (chap. 5), celle des circonstances types du crime (chap. 6), etc.*

*Mais c'est dans l'intérêt de ses sources que le travail de Daniel Welzer-Lang fournit un document de première importance : à côté des témoignages (nombreux) d'hommes inculpés de viol, on trouve ceux d'autres hommes s'interrogeant à des titres divers sur leur identité d'homme, hétérosexuel ou homosexuel (le livre n'omettant pas les cas de viols homosexuels). De quoi faire éclater les barrières traditionnelles divisant si complaisamment le genre masculin entre « hétéros » et « homos », « fous » et « normaux », « violeurs » et citoyens au-dessus de tout soupçon... Sans oublier la distinction entre sujet et objet, sur laquelle Daniel Welzer-Lang ne cesse de s'interroger : l'homme questionne le militant, le militant questionne le chercheur et le chercheur questionne l'homme, à la fois sujet et objet de la recherche. Dans sa démarche comme dans son propos, le livre de Daniel Welzer-Lang, en bref, est indéniablement un livre d'homme... comme on en trouve peu. Si beaucoup de ses thèses sont aujourd'hui connues, « Le Viol au Masculin » ne constitue pas moins une référence indispensable sur la question.*

**Corinne Chaponnière**

Daniel Welzer-Lang, « Le Viol au Masculin », Paris, L'Harmattan, 1988, 246 p.